

<b>Centre Intercommunal d'Action Sociale Riom Limagne et Volcans</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	 <b>CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE</b> <small>RIOM LIMAGNE &amp; VOLCANS</small>	
<b><u>Date de convocation</u></b> 28 mars 2024		<b>N :</b>	<b>2024-06</b>
<b><u>Nombre d'administrateurs :</u></b> - En exercice : 25 - Présents : 16 - Votants : 17			

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 17 heures, le Conseil d'Administration du CIAS Riom Limagne et Volcans, convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Madame Evelyne VAUGIEN, Vice-Présidente.

**Etaient présents :** Mme Evelyne VAUGIEN, M Claude BOILON, Mme Anne Marie CHARLES (procuration de M WEINMEISTER), M Didier CHASSAIN, M Jean Marc COURBET, Mme Aurèlie FERNANDES, M Roland GRENET, M Fabrice JOUIN, Mme Anne Catherine LAFARGE, Mme Véronique LOUSTE SOL, M André MAGNOUX, M Didier MICHEL, M Didier MIGNE, Mme fanny CHEVALIER, Mme Samya RIOTON, M Denis ROUGEYRON

**Absents excusés :** M Frédéric BONNICHON, M Jean BERNARD, Mme Marie CACERES, Mme Valérie CHASSAING, Mme Michèle GRENET, M Jean DANIEL, M Fabrice MAGNET, Mme Corinne MARTINHO, M Nicolas WEINMEISTER (procuration à Mme CHARLES).

#### Point complémentaire DM Ehpad / sinistre toiture

Lors du CA du 24/01/2024 une délibération de principe (N° 2024.02) avait été prise pour une éventuelle modification de crédits pour pouvoir payer les travaux devant intervenir dès réception de l'avis de l'expert (compte 61521 section exploitation), si celle-ci intervenait avant le prochain CA du CIAS prévu le 03/04/24.

Il s'agissait d'une délibération pour une décision modificative du budget de l'Ehpad d'un montant de 107 215,36 € à affecter au compte 61521 de la section d'exploitation.

Cette délibération n'a pas été traitée comptablement car l'expert a demandé une réévaluation du montant des travaux.

L'assurance prend en charge tous les frais inhérents au sinistre.

Compte-tenu des sommes déjà perçues, il est proposé une décision modificative pour le montant des travaux soit 94 260,17 € à affecter comme suit :



## **Budget EHPAD**

### **Section Hébergement**

#### **Dépenses**

c/61521 - Entretien et réparation bâtiments publics : + 94 260 € (travaux)

#### **Recettes**

c/778 – Autres produits exceptionnels : + 94 260 € (remboursement assurance)

Entendu l'exposé de la Vice-présidente de séance, les membres du Conseil d'Administration ont délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVENT** la réévaluation du montant des travaux.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS et AN QUE SUSDITS  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président, par délégation  
Evelyne VAUGIEN, Vice-Présidente

